



PROJET DU GOUVERNEMENT

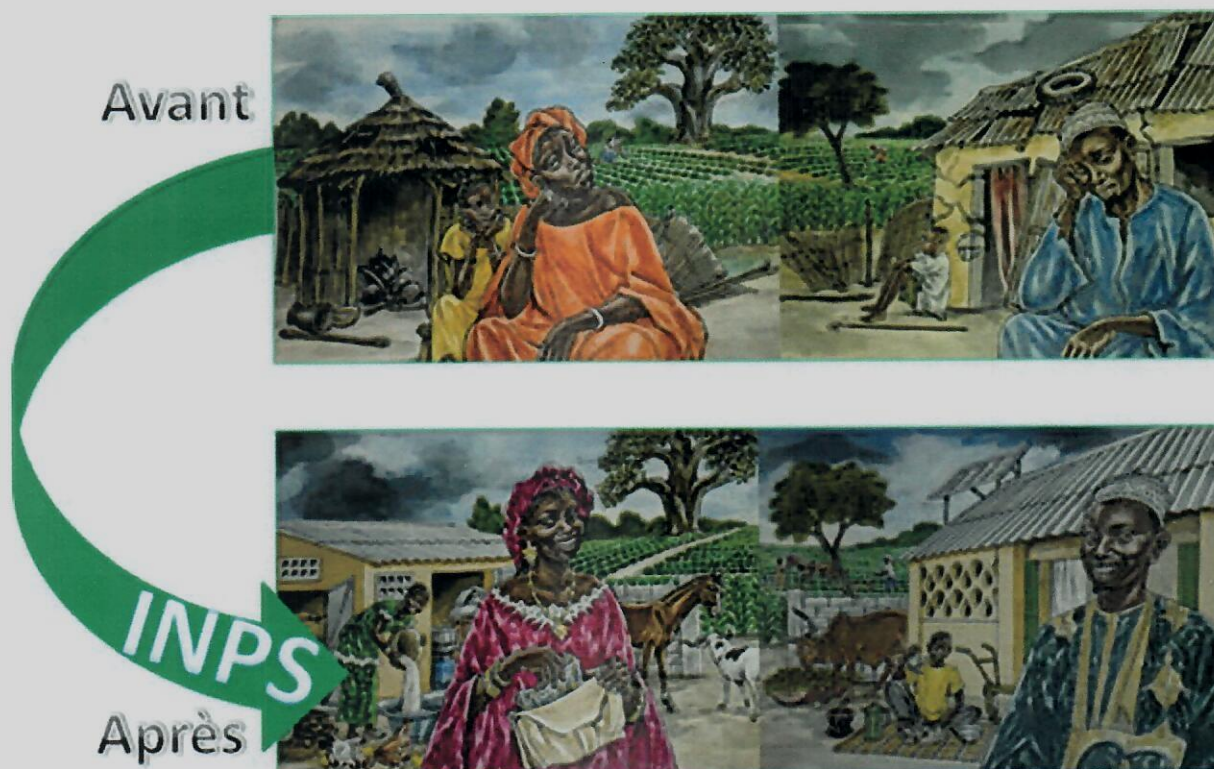
Titre du Projet : Programme d'Appui à l'Initiative Nationale pour
La Protection Sociale des Groupes Vulnérables (INPS)
« Suqali Jaboot » (PA-INPS-GV).

Date de démarrage : 2009

Durée : 4 ans (48 mois)

Sites du Projet : Régions de Dakar, Thiès, Fatick, Kaolack, Tambacounda, Kédougou, Kolda, Sédhiou et Ziguinchor

Agence gouvernementale d'exécution : Ministère de la Famille, de la Sécurité Alimentaire de l'Entreprenariat Féminin de la Micro Finance et de la Petite Enfance (MFSAEFMFPE)



FICHE TECHNIQUE

I/ CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Situé à l'ouest du continent africain, le Sénégal est limité au nord par la République Islamique de Mauritanie, au sud par les Républiques de Guinée de Guinée-Bissau, à l'Est par la république du Mali et à l'Ouest par l'océan Atlantique. Il s'étend sur une superficie de 196.722 km².

Sa population est estimée en 2002 à 10. 425 200 habitants, avec un taux de croissance annuel de 2,5 %. Elle est caractérisée par sa jeunesse : plus de 54% de la population à moins de vingt ans. Les femmes représentent 52 % de la population totale essentiellement constituée de ruraux (58,5%). L'agglomération de Dakar concentre, à elle seule, plus de la moitié des citadins.

Avec un Indice de Développement Humain (IDH) de 0,499, en 2007-2008, le Sénégal est classé 156ème sur 177 pays et figure parmi les moins avancés.

Aussi pour relever les défis de la pauvreté et du développement, le Gouvernement a procédé à la révision de sa Stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-II/ 2006/2010) autour de 4 axes stratégiques, en vue d'accélérer la croissance et d'atteindre les OMD. Il s'agit de : (i) La création de richesse, (ii) l'accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base, (iii) la protection sociale, la prévention et la gestion des risques et catastrophes, (iv) la gouvernance et le développement décentralisé et participatif.

Dans le souci de réduire la probabilité de pertes dévastatrices du bien être, de basculement ou de maintien dans la pauvreté chronique, l'Etat du Sénégal a élaboré, avec l'appui des partenaires au développement, une **Stratégie Nationale de Protection Sociale et de Gestion des Risques et Catastrophes** qui vise entre autres à : (i) garantir l'accès équitable aux services sociaux de base ; (ii) augmenter l'accès aux instruments de gestion de risques et au système de protection sociale, notamment à travers les mutuelles de santé ; (iii) améliorer le ciblage, le suivi et l'évaluation des actions dirigées vers les groupes vulnérables ; (iv) garantir des revenus aux personnes en difficulté et groupes vulnérables; (v) renforcer les mécanismes de transfert direct des ressources publiques aux groupes vulnérables.

II/ OBJECTIFS DU PROGRAMME

2.1 Objectif général

L'objectif global est de **contribuer à la réduction de la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale** à travers **une approche globale intégrée et décentralisée de Protection sociale des groupes vulnérables** (enfants, femmes, personnes âgées, handicapés, familles, jeunes, communautés).

2.2 Objectifs spécifiques

1. Mettre en place un dispositif communautaire de base pour accroître l'efficacité de la prise en charge de la demande sociale par un encadrement de proximité des groupes vulnérables ;

2. renforcer les capacités techniques des groupes vulnérables, des acteurs et partenaires institutionnels à la base ;
3. favoriser l'accès des groupes vulnérables à des dispositifs de prévention et de réponses aux chocs économiques et naturels;
4. améliorer l'accès des groupes vulnérables aux infrastructures et services sociaux de base ;
5. favoriser l'accès des groupes vulnérables aux actifs économiques à travers des transferts monétaires et produits financiers directs ;
6. assurer le suivi évaluation des projets sociaux à l'échelle communautaire.

III/ RESULTATS ATTENDUS

Ils s'articulent comme suit :

1. Un cadre de coordination et d'harmonisation des interventions des partenaires institutionnels et acteurs à la base (services techniques d'Etat, ONG, PTF, OCB) au niveau national, régional et départemental à travers des plateformes techniques inclusives et des APDC mis en place et rendu fonctionnel ;
2. les capacités techniques des partenaires institutionnels et des APDC et des groupes vulnérables en matière de stratégie de protection sociale et d'ingénierie sociale renforcées et leur permettent d'assurer leur leadership et de réaliser leurs propres initiatives productives et d'autonomisation socio-économique ;
3. l'accès des groupes vulnérables à des instruments de prévention et de réformes aux chocs économiques et naturels est favorisé
4. l'accès des groupes vulnérables aux infrastructures et services sociaux de base est favorisé ;
5. l'accès des groupes vulnérables aux actifs économiques à travers des transferts monétaires et produits financiers directs est favorisé ;
6. le dispositif de ciblage et de suivi-évaluation participatif et d'information sur des actions destinées aux groupes vulnérables est amélioré et rendu opérationnel au niveau national et décentralisé.

IV/ STRATEGIE DE MISE EN OEUVRE

La mise en œuvre du Programme sera bâtie autour des deux (02) leviers fondamentaux ci-après :

1. **Un dispositif institutionnel et communautaire national et décentralisé** constitué d'une **plateforme technique opérationnelle inclusive** et d'une **masse critique d'Acteurs Porteurs de Dynamiques Communautaires,**
2. **La Stratégie Accélérée de Développement des Compétences « SADEC »**

La mise en œuvre combinée et préalable de ces deux (02) leviers fondamentaux constituent les conditions de réussite des autres domaines d'intervention

Le mode opératoire du programme privilégiera également le recours à des procédures et mécanismes souples et efficaces de transferts directs de ressources financières aux familles et aux organisations communautaires de base (OCB) à partir des deux (02) stratégies ci-après :

- **Le cash transfert financier en faveur des familles pauvres** en vue de leur permettre de résoudre sous forme de subventions non remboursables, leurs besoins essentiels en matière alimentaire, sanitaire et scolaire. Le cash-transfert pourrait se faire de manière conditionnelle ou non. Il vise à renforcer les capacités socio-économiques des familles à prendre en charge leurs enfants et à leur faire bénéficier d'une **mise à niveau social**, pour qu'elles puissent saisir les opportunités de valorisation de leurs initiatives productives attendues par le Programme.

La mise en œuvre combinée et préalable de ces deux (02) leviers fondamentaux constituent les conditions de réussite des autres domaines d'intervention

Le mode opératoire du programme privilégiera également le recours à des procédures et mécanismes souples et efficaces de transferts directs de ressources financières aux familles et aux organisations communautaires de base (OCB) à partir des deux (02) stratégies ci-après :

- **Le cash transfert financier en faveur des familles pauvres** en vue de leur permettre de résoudre sous forme de subventions non remboursables, leurs besoins essentiels en matière alimentaire, sanitaire et scolaire. Le cash-transfert pourrait se faire de manière conditionnelle ou non. Il vise à renforcer les capacités socio-économiques des familles à prendre en charge leurs enfants et à leur faire bénéficier d'une **mise à niveau social**, pour qu'elles puissent saisir les opportunités de valorisation de leurs initiatives productives attendues par le Programme.
- **Le système de portage pour favoriser l'accès des familles** et des OCB aux procédures simplifiées de financement de leurs activités génératrices de revenus ou projets « Suqali Jaboot ».

V/ CADRE INSTITUTIONNEL

il sera articulé comme suit :

1. **Le cadre de concertation au niveau régional, départemental et local** composé des différentes parties prenantes de l'Etat, de la Société civile et des bénéficiaires comme suit :
2. **Le cadre institutionnel de mise en œuvre par les SDA et les Collectivités Locales**
3. **Le Cadre communautaire de mise en œuvre opérationnelle des projets « Suqali Jabott »**
4. **Le Comité de Pilotage**
5. **Le Comité de Pilotage**

VI/ COUT DU PROGRAMME

Programme est évalué à 30 Milliards de F CFA découlant de la programmation des lignes d'action de la **Matrice des Mesures de DSRP2 prévue pour l'année 2010** telles que reflétée dans les Revues de 2007 et 2008.

REPARTITION ANNUELLE DU FINANCEMENT DU PA.INPS GV

COMPOSANTE	RESSOURCES ALLOUEES	ANNEE 2009	ANNEE 2010	ANNEE 2011	ANNEE 2012
I) <u>Création de Richesses</u>					
Produit 1/ L'Accès GC aux services Financiers de Proximité et aux Créations de Richesses est renforcé	2. 500.000.000 F	125.000.000 F	1.125.000.000 F	1.000.000.000 F	250.000.000 F
Produit 2/ Le système d'appui en faveur des groupes vulnérables est renforcé au niveau local	925.000.000 F	700.000.000 F	150.000.000 F	75 .000.000 F
Produit 3 La situation socio économique des femmes est améliorée à travers les technologies appropriées	2.450.000.000 F	1.500.000.000 F	500.000.000 F	450.000.000 F
Total Composante 1	5.875.000.000 F	125.000.000 F	3 325.000.000 F	1.650.000.000 F	800.000.000 F
Composante 2					
II) <u>Infrastructures et Equipements Sociaux de Base accessibles aux Groupes Vulnérables</u>					
Produit 1 les capacités locales de planification des communautés sont renforcées	228.000.000 F	125 .000.000 F	53.000.000 F	50.000.000 F
Produit 2 Un porte feuille d'infrastructures communautaires de base durables et fonctionnelles est réalisé dans les pôles de développement	5.470.000.000 F	3.000.000.000 F	1.470.000.000 F	1.000.000.000 F
Produit 3 Les capacités techniques et managériales des instances communautaires de gestion des infrastructures sont renforcées	280.000.000 F	200.000.000 F	50.000.000 F	30.000.000 F
Total Composante 2	5.978.000.000 F	3.325.000.000 F	1.573.000.000 F	1.080.000.000 F

Composante 3 Protection Sociale des Groupes Vulnérables		...			
Produit 1 Identification des familles et groupes vulnérables dans les zones d'intervention	50.000.000 F	30.000.000 F	10.000.000 F	10.000.000 F
Produit 2 Le dispositif institutionnel et communautaire de mise en œuvre du programme est mis en place et opérationnel	180.000.000 F	30.000.000 F	70.000.000 F	40.000.000 F	40.000.000 F
Produit 3 Des programmes spécifiques de protection sociale des familles sont formulés et mis en œuvre dans les zones d'intervention	7.500.000.000 F	4.000.000.000 F	2.500.000.000 F	1.000.000.000 F
Produit 4 Des mécanismes et Approches spécifiques pour la prise en charge des groupes vulnérables sont formulés et mis en œuvre	6.112.000.000 F	3.112.000.000 F	2.000.000.000 F	1.000.000.000 F
Produit 5 Un Dispositif d'appui à la sécurité alimentaire et à la gestion préventive des changements climatiques renforcé et fonctionnel	3.283.000.000 F	2.000.000.000 F	1.000.000.000 F	283.000.000 F
Total Composante 3	17.125.000.000 F	30.000.000 F	9.212.000.000 F	5.550.000.000 F	2.333.000.000 F
Composante 4 Gestion programme					
Produit 1 Le Pilotage du programme est assuré et rendu opérationnel	1.022.000.000 F	422.000.000 F	300.000.000 F	300.000.000 F
Total Composante 4	1.022.000.000 F	422.000.000 F	300.000.000 F	300.000.000 F
TOTAL PROGRAMME	30.000.000.000 F	Année 1 155.000.000 F	Année2 16.284.000.000 F	Année3 9.073.000.000 F	Année4 4.488.000.000 F